

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION

Le taux global de taxation (TGT) est un indice d'effort fiscal qui reflète les taxes et les tarifs supportés par l'ensemble des immeubles imposables d'une municipalité, exclusion faite de la partie qui résulte de l'imposition de taux de taxes plus élevés pour les immeubles non résidentiels. Il correspond au taux théorique d'imposition si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière des immeubles imposables.



TGT =

Taux¹ de la taxe foncière générale
(taux uniques ou celui de la catégorie ou de la sous-catégorie résiduelle)²

+

Taux¹ des taxes foncières spéciales
(taux uniques ou celui de la catégorie ou de la sous-catégorie résiduelle)²

×

Valeur des immeubles imposables
(valeur étalée³ s'il y a lieu)

+

Montants⁴ des :

- taxes de secteurs
- autres taxes foncières
- taxes, compensations et tarifications (autre que foncière)

Évaluation des immeubles imposables (sans étalement)

- 1 Les taux sont exprimés en dollars par tranche d'un dollar d'évaluation.
- 2 Si le territoire est divisé en secteurs, utilisez le taux sectoriel uniformisé (taux unique) ou le taux de base uniformisé (taux variés)
- 3 Pour les municipalités qui utilisent le mécanisme de l'étalement de la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle, la valeur étalée des immeubles imposables utilisée au numérateur ainsi que celle sans étalement du dénominateur seront les valeurs à la date du rôle initial de perception.
- 4 Le montant total comprend, s'il y a lieu, le montant de la taxe spéciale imposée au profit d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture des services de l'eau et de la voirie.

Votre
gouvernement

Québec